



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Tribunal de Commerce



17148774

10 OCT. 2017

Brabant Wallon

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **413.255.038**

Dénomination

(en entier) : **Domaine régional Solvay**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Chaussée de Bruxelles, 111 à 1310 La Hulpe**

Objet de l'acte : **Modification de statuts - Conseil d'administration**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 avril 2017 :

2. Admission des nouveaux membres

Madame la Présidente demande à l'Assemblée générale de ratifier la désignation de deux nouveaux membres.

D'une part, Monsieur Jean-Albert NYSENS, membre à voix consultative, désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en remplacement de Monsieur Bernard FIERENS.

D'autre part, Monsieur Christophe DISTER, Bourgmestre de La Hulpe et membre de droit à voix délibérative, en remplacement de Monsieur Robert LEFEBVRE.

Les membres de l'Assemblée générale ratifient la désignation des nouveaux membres.

3. Modification des statuts – Membres à voix consultative

Madame la Présidente fait état de la demande de Monsieur Robert Collignon, Président de la Fondation Folon de pouvoir siéger au sein de notre Conseil d'administration. Cette demande nécessite de modifier nos statuts qui prévoient la présence d'un seul représentant de la Fondation Folon.

Madame la Présidente propose d'accepter cette demande étant donné que nos deux institutions dépendent de la Région Wallonne et partagent le même site. Madame la Présidente souligne que les projets actuels de développement de la Fondation Folon renforcent l'intérêt de la présence de ses représentants au sein de notre Conseil d'administration.

Les membres présents ayant voix délibérative approuvent à l'unanimité la modification des statuts et la désignation de Monsieur Robert Collignon au sein du Conseil d'administration.

(Signé) Yves Van Honacker, Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature